



Jeudi 18 avril

Journée Ecole Morte

Lycées - Collèges - Ecoles

► **NON à la Loi Blanquer et retrait de ses réformes.**
Pour un autre Service Public d'Éducation.



La FSU31, L'Unsa-éducation 31, la FNEC-FO31, la CGT éduc'Action 31 et la FCPE31 appellent parents et enseignant-es à faire du 18 avril une nouvelle journée de mobilisation et de débats. Ce jour-là, les parents sont invités à ne pas mettre leur enfant à l'école, au collège, au lycée. Parents, lycéens pourront venir débattre avec les enseignant-es, devant les établissements entre 12h et 14h et lors de la réunion publique organisée en soirée.

Les organisations ci-dessus appellent enseignants et parents à multiplier les initiatives : diffusions de documents, réunions, AG dans les établissements, les communes, etc., pour le retrait des réformes et de loi Blanquer.

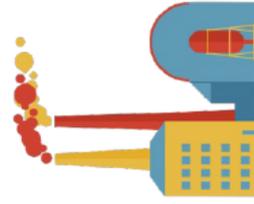
Les rendez-vous de la journée du 18 avril:

- **A partir de 8h : Ecole morte (les élèves ne se rendent pas en cours et rencontres avec les équipes enseignantes entre 12h et 14h).**
- **19 h : Départ de la marche du M° Jean Jaurès vers la Bourse du Travail**
- **19 h 30 : Réunion Publique salle Jean-Jaurès à la Bourse du travail à Toulouse sur le thème :**
 - « **Pourquoi la loi Blanquer et les réformes du ministre ne sont pas les bonnes ?** »
 - « **Quelle école voulons-nous toutes et tous, parents, enseignants, jeunes... ?** »

« L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE »

5 minutes pour comprendre ce qu'elle signifie véritablement pour vos enfants...

1. Les écoles primaires, « à taille humaine », adaptées aux enfants, deviendront des Établissements Publics des Savoirs Fondamentaux



Ces « écoles du socle » réuniront en 1 seul établissement un collège et plusieurs écoles, regroupement décidé sans aucun débat avec la communauté éducative.

Le projet de loi **programme donc la disparition des écoles primaires, dans les communes**, telles que nous les connaissons.

Les directrices et directeurs des écoles seront alors remplacés par un adjoint (du collège de secteur) en charge de plusieurs écoles.

Aucun débat n'a précédé un tel **bouleversement de l'organisation de toute l'école** (maternelle & primaire), organisée en proximité des lieux de vie des élèves.

3. Les villes devront financer encore plus d'écoles privées, au détriment du service public libre et gratuit !



Le projet de loi annonce une scolarisation obligatoire dès 3 ans, devant donc dorénavant financer les maternelles privées. **Pourtant, aujourd'hui 97% des élèves de 3 ans sont déjà scolarisés !**

Dans bien des communes, **le risque est à craindre que le budget des écoles publiques soit impacté très négativement**. En effet, ils sont directement liés aux moyens des communes, qui sont de plus en plus contraints.

2. La carte scolaire n'existera plus

Le projet de loi **fait disparaître** du Code de l'Éducation l'obligation pour l'État d'accueillir les enfants « **au plus près de leur domicile** ».



➔ **Nos enfants ne seront plus :**

systématiquement scolarisés.es dans **l'école de la commune ou de proximité**, mais dans l'établissement où il y aura de la place, sans recours possible.

4. De plus en plus d'enseignant.es seront recrutés.es sans formation !

Aujourd'hui, les enseignant.es de vos enfants sont recrutés.es à BAC+5 et titulaires d'un concours qui reconnaît leur qualification et leur statut.



➔ **Le projet de loi crée un dispositif de recrutement d'étudiant.es** (dès la 2ème année de Licence) à qui seront confiées des missions d'enseignement en responsabilité de classe.

Par le biais de ce recrutement « **à bas coût** », **nos enfants seront confiés à des étudiant.es** pas encore formés aux métiers de l'enseignement.

À CELA S'AJOUTENT DES EFFECTIFS DÉGRADÉS ET DES CONDITIONS D'APPRENTISSAGE INADMISSIBLES À CAUSE D'UN BUDGET 2019 INSUFFISANT !

Les effectifs de certaines classes, dans certaines écoles augmentent considérablement. Ce projet de loi vise à supprimer encore 2650 postes alors que le nombre d'élèves continue d'augmenter.

L'inclusion des élèves en situation de handicap est également mise à mal. Les moyens (financiers et d'accompagnement) sont inexistantes par endroit, trop faibles ailleurs...

➔ Nos enfants seront accueillis dans des classes dans des **classes surchargées**, au détriment de la réussite de tous nos enfants, à **commencer par celles et ceux en difficulté**.

➔ S'il est particulièrement intéressant d'être dans des classes avec des petits effectifs, comme il va être généralisé dans tous les CP et CE1 de REP et REP+, l'expression « déshabiller Paul pour habiller Jacques » prend ici tout son sens !